

Mettre une case "références" sur son CV: qu'en pensez-vous ?

Par **Ezoah**, le 24/06/2018 à 11:43

Bonjour à tous,

Je viens de voir par hasard sur LinkedIn le CV d'une jeune chargée de com' en recherche de stage qui mettait une case "références", en marge en dessous de ses propres informations personnelles, avec les coordonnées d'un directeur.

Ce genre de pratique se fait-elle couramment, et surtout, est-elle réellement bénéfique ?

Bonne journée !

Par **Lorella**, le 24/06/2018 à 11:52

Bonjour

Alors le numéro de téléphone et le nom de la personne sont affichés en libre service ? Il va apprécier ce monsieur d'être contacté en direct par tout le monde.

Par **Isidore Beautrelet**, le 24/06/2018 à 11:59

Bonjour

Je ne sais pas si cela se fait couramment.

J'ai pu côtoyer des chargés d'insertion professionnelle qui m'ont tous dit que cela n'était pas forcément très utile.

En effet, si l'on se permet de mentionner les coordonnées d'une personne en référence, ce que l'on sait qu'elle va parler positivement de nous.

Sauf que l'employeur le sait très bien aussi et cela ne l'intéresse pas.

Par conséquent, pour moi c'est une mention inutile, sauf si l'employeur le demande spécifiquement ...

Par **Ezoah**, le **24/06/2018** à **12:42**

Pour vous montrer, j'ai réussi à aller rechercher le lien en question (pour ceux qui sont inscrits) : <https://www.linkedin.com/in/adriengraedel/detail/recent-activity/>

[citation]Alors le numéro de téléphone et le nom de la personne sont affichés en libre service ? Il va apprécier ce monsieur d'être contacté en direct par tout le monde.[/citation]

Nous sommes bien d'accord, j'avais peur d'être dépassée. [smile31]
Je n'oserais pas afficher le numéro de téléphone des DG ou directeurs qui m'ont fait confiance jusqu'ici.

Et puis, bizarrement, cette personne connaît un directeur d'entreprise mais n'a toujours pas trouvé son emploi, ce qui prouve l'efficacité de la manœuvre...

Mais après une petite recherche sur Google, je vois que c'est malgré tout conseillé par certains sites: <http://www.jerefaismoncv.fr/le-cv-pas-a-pas/detail/article/comment-donner-ses-people-references-dans-son-cv.html>

En dehors de tout cela, je trouve cette démarche plutôt "m'as-tu vu".

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/06/2018** à **13:42**

Je viens de trouver un article sur Challenges (donc source plutôt correcte) où il est dit [citation] **on n'inscrit pas ses références sur un CV français. En effet on ne laisse pas "traîner" des coordonnées téléphoniques ou mail de personnes sans savoir qui les lira.**[/citation]

https://www.challenges.fr/emploi/les-10-erreurs-qu-il-faut-absolument-eviter-sur-votre-cv_43596

(voir erreur n°10)

Par **Lorella**, le **24/06/2018** à **18:21**

J'attends qu'on me demande.

Par **LouisDD**, le **25/06/2018** à **11:12**

Salut

Pour ma part je pense qu'il vaut mieux être recruté un peu hasardeusement (sur ce qui est mis sur le CV qui n'est pas forcément le plus pur reflet de soi, puisqu'il faut "aguicher" le recruteur) puis convaincre par son implication et ses réelles capacités (effectives) que le RH à

fait le bon choix, plutôt que de faire valoir une pseudo relation qui pour moi s'apparente un peu à du pistonnage... D'autant plus que celle ci est comme vous le dites plus haut très peu objective... (on est pas fou on va pas mettre en référence un bonhomme qui va nous descendre....)

Et choqué par le fait que ce soit librement accessible, en tant que référé je n'aimerais pas avoir des appels par n'importe qui... J'espère que dans le cas de coordonnées, l'accord de la personne citée est donné !

À plus

Par **Lorella**, le **25/06/2018** à **11:44**

Le CV est un passeport, un sésame pour attirer l'attention du recruteur. Des éléments clés doivent être notés en fonction du poste visé de l'annonce. Voir également les fiches métier.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2018** à **13:10**

Bonjour

Pour ceux qui sont intéressés :

[Rédiger un CV](#)

[Rédiger une lettre de motivation](#)

[Préparer un entretien](#)

Par **Lorella**, le **25/06/2018** à **15:02**

Fiches bien rédigées et bien présentées.

Par **Ezoah**, le **25/06/2018** à **20:12**

Je plussoie.

Par **Visiteur**, le **25/06/2018** à **22:08**

Bonjour

Je ne crois pas qu'il y aie réellement de règles en matière de cv. On entend et on lit vraiment tout et son contraire. Il y a des recruteurs qui veulent un cv sobre d'autres qui veulent un cv

moderne avec des couleurs.... Tu as autant de goût que de recruteurs. Et honnêtement je trouve que souvent le recruteur n'a pas l'air de lire les cv (au vu des questions que certains posent).

Les recruteurs qui veulent enquêter sur ton passé le feront de toute façon d'eux-mêmes (par derrière). Par contre si cette fille n'a mis qu'une seule référence le recruteur se demandera pourquoi elle n'a pas mis toutes les autres.

Ezoah tu dis "Bizarrement, cette personne connaît un directeur d'entreprise mais n'a toujours pas trouvé son emploi"

Les autres recruteurs ne connaissent probablement pas son directeur. Une recommandation ça marche si le recruteur est "une référence" dans le domaine d'activité ou si les gens chez qui elle postule connaissent sa boîte soit de réputation (genre ici les gens sont sérieux donc si elle a été prise c'est qu'elle est sérieuse) ou parce qu'ils connaissent quelqu'un dedans. Sinon ça ne marche pas.

Et peut être qu'elle vient d'une PME. Dans ce cas c'est plus dur de trouver. La culture française reste assez snob aussi le recruteur préférera souvent le candidat qui sort d'une boîte connue que d'une petite PME de quartier car les recruteurs aiment les marques. Ça reste quand même un fait avéré.